Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Consulat Général de Suisse à Rio de Janeiro
Consulat Général de Suisse à São Paulo

Visa de Regroupement Familial: conjoints de citoyens suisses

Demande de visa pour qui a l'intention de prendre résidence avec sa/son conjoint.e de nationalité suisse en Suisse.

Important: le mariage doit être enregistré à l'Etat Civil en Suisse pour que la/le requérant.e puisse obtenir un visa.

Pour savoir comment enregistrer votre mariage auprès des autorités d'état civil en Suisse, veuillez consulter notre site: https://www.eda.admin.ch/countries/brazil/fr/home/services/zivstand/heirat-eingetragene-partnerschaft.html

Les requérants résidant au Brésil peuvent déposer une demande de visa :

- **soit en personne** (prise de rendez-vous via e-mail obligatoire). A noter que le passeport n'est pas retenu au consulat pendant la procédure, mais qu'il est rendu au client à la fin de l'entretien.
- **soit par courrier** (voir les adresses des consulats en page 2). En cas d'envoi par courrier, le passeport original ne doit **pas** être envoyé au consulat.

Documentation requise
(les dossiers incomplets ne seront pas acceptés)

1	3 exemplaires du Formulaire de Demande de Visa de Séjour de Longue Durée (visa National D) dûment complétés et signés par la/le requérant.e. *Assurez-vous d'indiquer votre numéro de téléphone et votre e-mail (rubrique n° 16) afin que nous puissions vous contacter facilement en cas de besoin.*	
2	4 photographies en couleurs, récentes, identiques, de bonne qualité, fond blanc/neutre, préf. 3 cm x 4 cm.	
3	2 photocopies des pages d'identification du passeport de la/du requérant.e (pages contenant la photo, les données personnelles, la signature, la validité et le numéro du passeport). *Le passeport doit être valable au minimum encore 6 mois, contenir au moins 2 pages libres et avoir été émis depuis moins de 10 ans.*	
4	2 photocopies des pages d'identification du passeport de la/du conjoint.e suisse	
5	Si le mariage a déjà été enregistré en Suisse, 2 photocopies d'une confirmation d'enregistrement du mariage émis par l'état civil en Suisse.	
6	1 extrait du casier judiciaire original délivré par la Police Fédérale du Brésil (avec Apostille de La Haye) et une photocopie de ce même document. Ce document peut être commandé en ligne sur le site https://www.gov.br/pt-br/servicos/emitir-certidao-de-antecedentes-criminais	
7	Traduction effectuée par un.e traductrice/traducteur assermenté.e de l'extrait du casier judiciaire et une photocopie de ce même document.	
	Ce type de demande visa est gratuit.	

ATTENTION:

Les demandes de visa sont envoyées en Suisse pour examen. La décision relève de la compétence de l'office cantonal des migrations et prend en moyenne de 2 à 4 mois. Dès lors, **le consulat n'est pas en mesure de garantir un délai concernant la décision**. Pour de plus **amples informations sur l'état d'avancement de votre dossier, veuillez contacter l'office cantonal des migrations.**

Après transmission de votre demande de visa au Canton, le consulat n'a pas de possibilité de suivi automatique de l'état d'avancement de votre dossier. Lorsque votre visa sera approuvé, l'office cantonal des migrations vous en informera et communiquera un numéro de dossier avec référence SYMIC (en allemand : ZEMIS, en italien: SIMIC). Lorsque vous recevrez le numéro de dossier ou la confirmation

que votre visa a été approuvé, veuillez recontacter le consulat par courriel pour obtenir des instructions sur les formalités d'émission du visa.

Nous conseillons de ne pas acheter votre billet d'avion avant réception de l'autorisation d'établissement du visa.

Les autorités suisses se réservent le droit de requérir des documents et/ou des informations complémentaires. Le consulat ne se porte pas responsable pour d'éventuelles taxes découlant des sollicitations des autorités suisses.

Les émoluments payés ne sont pas remboursés, même en cas de retrait de la demande ou de refus du visa.

APOSTILLE DE LA HAYE

Il est nécessaire d'apostiller tous les documents officiels. Le Brésil et la Suisse sont signataires de la "Convention de l'Apostille de La Haye". Pour cela, les documents émis au Brésil et destinés à la Suisse devront être apostillés auprès des autorités compétentes locales (offices notariaux). Pour de plus amples informations sur l'apostille à apposer sur les documents, consultez le Portail du Conseil National de Justice (CNJ)

Consulat Général de Suisse à Rio de Janeiro

Rua Cândido Mendes 157
11° andar
20241-220 Rio de Janeiro / RJ
Brasil
Service des visas : riodejaneiro.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :
Acre (AC), Alagoas (AL), Amapá (AP), Amazonas (AM), Bahia (BA), Ceará (CE), Distrito Federal (DF), Espírito Santo (ES), Goiás (GO), Maranhão (MA), Minas Gerais (MG), Pará (PA), Paraíba (PB), Pernambuco (PE), Piauí (PI), Rio de Janeiro (RJ), Rio Grande do Norte (RN), Rondônia (RO), Roraima (RR), Sergipe (SE) et Tocantins (TO)

Les Consulats Honoraires de Belém (PA), Belo Horizonte (MG), Fortaleza (CE), Manaus (AM), Salvador (BA) et Recife (PE), ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.

Consulat Général de Suisse à São Paulo

Av. Paulista 1754, 4° andar
Edificio Grande Avenida
01310-920 São Paulo / SP
Brésil
Service des visas : saopaulo.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :
Mato Grosso (MT), Mato Grosso do SUL (MS), Paraná (PR), Rio Grande do Sul (RS), Santa Catarina (SC) et São Paulo (SP)

Les Consulats Honoraires de Curitiba (PR), Florianópolis (SC) et Porto Alegre (RS) ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.

Dernière mise à jour: août 2025